



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 107/2023
SÉANCE N° 5 DU 5 JUIN 2023

ENGAGEMENT DE LAVAL AGGLOMÉRATION DANS LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 18 h 13), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 40), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 18 h 37), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 30), Christine Dubois, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 18 h 57), Céline Loiseau, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Julien Brocail et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

Était absent ou excusé

Christian Lefort.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Florian Bercault, Nadège Davoust a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 16 et jusqu'à 18 h 37), Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchard, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 9 juin 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023

ENGAGEMENT DE LAVAL AGGLOMÉRATION DANS LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN)

Rapporteur : Marcel Blanchet

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi du 8 août 2016, pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la stratégie régionale biodiversité des Pays de la Loire validée par le comité régional de la biodiversité et adoptée par le Conseil régional du 18 octobre 2018,

Considérant que Laval Agglomération souhaite s'engager dans le programme "Territoire Engagé pour la Nature" et définir un contrat nature,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve l'engagement de Laval Agglomération dans le programme Territoire Engagé pour la Nature et le contrat nature associé.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter toute subvention relative à l'élaboration de ce projet de Territoire Engagé pour la Nature et son contrat nature.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer toute pièce nécessaire à cet effet ainsi que les éventuels avenants.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230605-S05-BC-107-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne : 13-06-23